

Commission régionale de la forêt et du bois de Bourgogne-Franche-Comté

Mercredi 14 septembre 2023, visioconférence

Compte-rendu

Pièce jointe : diaporama de séance

Ce compte-rendu retrace les principaux débats de séance. Il vient en complément du diaporama joint.

Ont participé à la réunion :

Co-présidents :

M. le préfet de région (excusé), représenté par Blandine AUBERT, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Mme la présidente du conseil régional (excusée), représentée par Sylvain MATHIEU, conseiller régional en charge de la forêt, de la filière bois et de la montagne

Membres présents avec voix délibérative :

Hadrien MAURIAC	DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Marie-Christine DALLOZ	Conseil Départemental du Jura
Jean-Pierre RAOUT	Conseil Départemental de l'Yonne
Vincent CHAUVET	Parc Naturel Régional du Morvan
Émilie PHILLIPE	Présidente du CNPF-BFC
Philippe LACROIX	CNPF-BFC
Pierre-Jean MOREL	DT ONF BFC
François LAVRUT	Chambre régionale d'agriculture
Frédéric NAUDET	Chambre régionale de commerce et d'industrie
Frédéric CAVAGNAC	Chambre régionale des métiers et de l'artisanat
Joseph de BUCY	Forestiers Privés de Bourgogne
Christian BULLE	Fransylva Franche-Comté
Lionel SAY	Union des Coopératives Forestières de France
Martial BLONDELLE	Pro ETF BFC
Roland SUSSE	Experts Forestiers de France
Vincent NAUDET	Pépiniéristes Forestiers de France
Denis D'HERBOMEZ	Entreprise d'HERBOMEZ
Jean-Philippe BAZOT	FIBOIS BFC
Michel AZIERE	SIDEC du Jura
Cyril GILET	SNUPFEN Solidaires
Guy BERCOT	Fédération française de randonnée
Françoise BUSSY	Autun Morvan Écologie
Laure SUBIRANA	FNE BFC
Romain GAMELON	CEN Bourgogne
Christian LAGALICE	Fédération Régionale des Chasseurs

Philippe PUYDARRIEUX	Parc national de Forêts
Vincent LIEBARD	IGN

Pouvoirs :

- DREAL : deux pouvoirs accordés : 1 à Blandine AUBERT (DRAAF) et 1 à Hadrien MAURIAC (DREAL)
- Conseil Départemental de la Nièvre : pouvoir accordé à Sylvain MATHIEU (Conseil Régional BFC)
- URACOFOR : pouvoir accordé à Christian BULLE (Fransylva Franche-Comté)

SOIT 33 VOIX DELIBERATIVES / 47 : QUORUM ATTEINT

Excusés :

Participants sans voix délibérative :

Pierre LAMBARÉ	DRAAF BFC
Lionel RAYNARD	DRAAF BFC
Tristan MERRIEN	Conseil Régional BFC
Soraya BENNAR	CNPF-BFC

Introduction

Après vérification de l'atteinte du quorum, Blandine AUBERT ouvre la séance et salue l'ensemble des participants. Cette commission est dédiée spécifiquement à l'étude du projet de Schéma Régional de Gestion Sylvicole proposé par le CNPF-BFC au Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Le projet de SRGS qui est présenté aujourd'hui est la dernière version d'un document dont la rédaction a débuté il y a près de trois ans. Il s'inscrit dans la prolongation du Contrat Régional Forêt Bois, et constitue un outil essentiel de sa mise en œuvre pour les forêts privées. Ce projet de SRGS est issu d'un large processus de concertation mené par le CNPF, sur lequel il aura l'occasion de revenir, qui a associé une grande diversité d'acteurs. Une précédente version du document a été présentée lors de la CRFB de février 2022. Cette commission a été suivie d'une phase de consultation du public, qui a permis de recueillir 366 avis sur le projet de SRGS. La synthèse de cette consultation est d'ailleurs disponible sur le site internet de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que l'ensemble des contributions. Le CNPF détaillera la façon dont il a pris en compte les remarques formulées dans le cadre de cette consultation du public. Le projet de SRGS a ensuite été envoyé au ministre en charge des forêts en décembre 2022. La sollicitation de la CRFB constitue la dernière étape de ce processus d'approbation du nouveau schéma, et intervient en parallèle d'une sollicitation du Conseil d'administration du CNPF, qui devra lui aussi se prononcer sur le document final.

Sylvain Mathieu salue à son tour l'ensemble des participants au nom du Conseil régional et complète les propos de Mme Aubert, en indiquant que l'avis de la CRFB qui sera émis ce jour pourra être transmis assorti de remarques.

Françoise BUSSY (Autun Morvan Écologie) indique qu'il est difficile de voter favorablement pour un document que l'on considère incomplet, car il y manque ses annexes vertes.

Marie-Christine DALLOZ (CD du Jura) déplore que le document soumis pour avis au vote de la commission ne comporte pas les annexes vertes. Elle considère qu'il n'est pas possible de prendre une position sur une partie seulement d'un document construit comme un tout.

Sylvain MATHIEU (Conseil Régional BFC) partage le point de vue de Mme DALLOZ, et regrette le fait de ne pas pouvoir se prononcer sur les annexes vertes.

Cyril GILET (SNUPFEN Solidaires) ajoute qu'il est difficile de se positionner sur un document dont il manque la partie consacrée à la protection de l'environnement.

Pierre LAMBARÉ (DRAAF BFC) précise que le vote sur le SRGS ne constitue pas une validation des annexes vertes, qui seront relues dans un second temps.

Lionel SAY (UCFF) souhaite un débat de fond car le document présenté pour avis diffère du document issu de la concertation menée en 2021 par le CNPF.

Soraya BENNAR (directrice adjointe du CNPF BFC) rappelle que les annexes vertes découlent d'une disposition du code forestier qui donne délégation au CNPF pour instruire des PSG au titre de certaines réglementations environnementales. Elles constituent un levier de simplification administrative en évitant ainsi de soumettre les documents de gestion, au cas par cas, aux institutions compétentes pour attester le respect des réglementations de protection. Elles ne contiennent pas d'éléments de fond mais uniquement de procédure, pour définir quelle structure a en charge la vérification du respect de la réglementation.

Après cette précision quant au contenu des annexes vertes, Soraya BENNAR présente la procédure d'élaboration, de validation et le contenu du SRGS (voir diaporama en annexe).

Martial BLONDELLE (ProETF BFC) demande des précisions sur la définition de la plaine et de la montagne autour de laquelle s'articule les seuils de coupe rase.

Soraya BENNAR répond que les seuils sont définis en fonction des pentes. Pour une pente > 30%, la surface maximale de coupe rase se monte à 2 ha. De 10 à 30%, le seuil s'établit à 4 ha.

Martial BLONDELLE évoque le thème de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) et s'étonne, en tant que représentant des entrepreneurs de travaux forestiers, de ne pas être contacté par la préfecture pour siéger aux instances traitant de cette question.

Blandine AUBERT rappelle que la DFCI est hors du cadre du SRGS, et que la DRAAF reprendra contact avec lui à l'issue de la commission.

Lionel SAY fait le constat que la version du SRGS présentée aujourd'hui diffère de celle résultant de la concertation mise en place par le CNPF en 2021. Il ne peut voter un avis favorable sur la version actuelle car le document ne répond pas à l'enjeu majeur de l'adaptation des forêts au changement climatique. Cela se traduit par quatre points de blocage qui doivent être levés : (i) il juge que le document privilégie la sylviculture irrégulière à couvert continu au détriment des autres. Il indique que ce mode de gestion ne préserve pas les forêts des avaries induites par le changement climatique ; (ii) la limitation d'introduction des essences exotiques à 50% des surfaces reboisées n'est pas justifiée et prive les forestiers d'outils pour adapter les forêts aux effets du changement climatique ; (iii) il considère qu'il faudrait réduire les durées des révolutions pour favoriser l'adaptation, en réduisant les intervalles entre génération et en sélectionnant ainsi les sujets les plus adaptés, à l'inverse de ce que le projet de SRGS met en avant ; (iv) enfin, les seuils de surface terrière ne permettraient pas de transformer des peuplements vulnérables. Ces seuils risquent de conduire à laisser en place des peuplements qui s'avèreront très fragiles face aux changements globaux et dépériront très probablement.

Philippe LACROIX (CNPF BFC) intervient au sujet de la DFCI, primordiale, qui nécessite la mise en place de dessertes. Or les ASA font l'objet d'attentes trop longues dans le Jura au vu de la nécessité d'être réactif.

Blandine AUBERT indique que ce point ne concerne pas directement le SRGS et pourra être discuté ultérieurement.

Françoise BUSSY indique partager le souci d'adapter les forêts aux effets du changement climatique. Elle précise toutefois qu'il n'a pas été constaté de dépérissements dans les forêts gérées par les collectifs citoyens dans le Morvan. Elle considère que la futaie irrégulière en mélange constitue un mode de sylviculture adapté. De surcroît, eu égard à la vie du sol, afin de garantir le retour au sol des éléments nutritifs prélevés par le peuplement, elle indique qu'il est important de laisser vieillir les arbres. Enfin, elle déclare que la monoculture ne constitue pas une voie d'adaptation des forêts.

Vincent NAUDET (Syndicat des pépiniéristes forestiers) souscrit aux propos de Lionel SAY. La forêt ne s'adapte pas assez vite, et pour la préserver, il convient de l'accompagner dans ses évolutions. Le SRGS propose d'allonger les révolutions, ce qui lui semble accroître les risques pesant sur les forêts. Le changement climatique et l'adaptation des peuplements doivent être la question prioritaire, plus que les questions paysagères par exemple.

Philippe PUYDARRIEUX (directeur du Parc national de Forêts) indique que le Parc national de Forêts fonde sa position sur des éléments admis par la science. Le maintien de l'état boisé ne serait pas remis en cause par le changement climatique en France. C'est plutôt la production de bois qui est questionnée par les effets des changements globaux. Les risques grevant les forêts sont plus forts, les phénomènes violents vont se multiplier. Les reboisements, les introductions d'essences exotiques ne donneront pas les résultats économiques escomptés à échéance. Il propose d'être extrêmement raisonnable. La naturalité lui semble une voie à privilégier.

Laure SUBIRANA (France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté) précise que la futaie irrégulière jurassienne va mal. Les scientifiques ne savent pas ce qu'il faut faire, et il convient de ne pas être trop affirmatif dans les solutions à mettre en œuvre. Alors que le SRGS met largement en avant la fonction de production de bois de la forêt, celle-ci doit aussi être vue comme un écosystème. Dans ce prisme, l'irrégularité des peuplements et l'allongement des cycles sont des conditions essentielles à la bonne vitalité des forêts. Elle indique que la dérogation possible au SRGS en cas de crise, introduite à la page 48 du document, pose le risque de son utilisation abusive. Elle déplore l'absence des annexes vertes dans l'avis que doit formuler la CRFB. Mais elle remercie Soraya BENNAR pour le travail fourni et l'écoute accordée aux différents acteurs.

Marie-Christine DALLOZ estime que le SRGS édicte de grandes orientations peu précises. La prise en compte du changement climatique se cantonne aux annexes qui ne seront pas soumises au vote d'aujourd'hui. Pour cette raison, elle émettra un vote défavorable. Elle ajoute être en accord avec les propos de Monsieur LACROIX concernant la création et les enjeux de dessertes forestières dans le Massif du Jura.

Cyril GILET indique que les dernières plantations présentent une reprise aléatoire et des coûts largement alourdis par le prix des protections contre le gibier. Par ailleurs, il rappelle que la notion de surface terrière ne prend pas en compte les petits bois. Ainsi un peuplement peut tout de même avoir de l'avenir malgré une surface terrière inférieure aux seuils définis par le SRGS. De plus, il rappelle que des hêtraies subsistent, toutes ne sont pas dépérissantes. Il ajoute que les plantations ne suffiront pas pour adapter les forêts aux effets du changement climatique.

Christian BULLE (Fransylva Franche-Comté) insiste sur l'impératif d'adaptation des forêts. La mortalité est massive dans le Jura, dans des futaies jardinées certes, mais monospécifiques. Une solution serait la diversification en laissant de la place aux autres essences. Au sujet de l'introduction d'essences exotiques, il considère que tous les terrains ne pourront être reboisés et tout particulièrement sur les plateaux calcaires de la région. Sur la durée du SRGS, les plantations d'allochtones ne pourront donc pas être massives et cette question n'est finalement pas capitale. Il estime que le SRGS ne remet pas en cause le traitement en futaie régulière et qu'il laisse au contraire une capacité d'adaptation au propriétaire.

Jean-Philippe BAZOT (président de FIBOIS BFC) adhère aux propos de Lionel SAY. Il souligne l'importance de laisser le propriétaire faire ses choix, en liberté. Le Douglas du Morvan est un exemple d'introduction réussie, et il souligne qu'il est très difficile de prévoir la réussite de telles introductions. Il s'interroge sur les conséquences d'un avis négatif de la CRFB.

Soraya BENNAR souligne que la première mouture du document a été élaborée dans le cadre d'un vaste travail de concertation. Il a rassemblé les partenaires de la forêt privée, les associations de protection de l'environnement, etc. Le projet a ensuite été soumis à plusieurs validations institutionnelles, dont l'Autorité environnementale, et a été soumis à l'avis du public. Il a donc évolué par rapport à sa première version pour tenir compte des remarques et demandes de modifications qui ont été formulées, et a été arbitré par les élus du CNPF suite à ces consultations et avis. Elle précise que le document n'affiche pas la volonté de mettre en avant la futaie irrégulière plus qu'une autre sylviculture, mais laisse au contraire un large éventail de choix aux propriétaires. Des prescriptions nouvelles ont été inscrites à la faveur, en particulier, de l'introduction de diamètres minimaux d'exploitation. En revanche, il n'est nullement question d'indication en termes de durée de révolution. La possibilité de la régression est désormais ouverte, avec précaution. Par exemple, le retour au taillis est possible lorsque toutes les autres solutions sylvicoles sont épuisées. Par ailleurs, la possibilité d'allonger les cycles n'empêche pas de procéder à des enrichissements et de rester dans une situation réversible avec le choix de poursuivre, de convertir ou transformer selon les réactions du peuplement. Le recours à la plantation n'est pas encouragé davantage que d'autres itinéraires mais la plantation n'est en rien proscrite. Elle rappelle que la production est un élément essentiel du SRGS car ce dernier s'inscrit dans la politique forestière nationale et le Contrat forêt bois régional, documents cadres qui font de la mobilisation des bois un objectif majeur. Elle ajoute que le SRGS cadrera les futurs documents de gestion. En ce sens, il n'est pas un document opérationnel. Elle précise que pour définir le caractère

pauvre d'un peuplement la surface terrière ne sera évidemment pas le seul critère pris en compte, pour tenir notamment compte des phases de renouvellement des peuplements.

Blandine AUBERT (DRAAF BFC) salue le travail du CNPF qui tout au long du processus d'élaboration du CNPF a tâché de prendre en compte les remarques et avis exprimés. Si le SRGS suscite ces réactions, c'est peut-être parce qu'il constitue un bon compromis.

Emilie PHILIPPE (présidente du CNPF BFC) confirme que la lecture du document est très différente en fonction des sensibilités, et souligne son caractère équilibré et la souplesse laissée aux propriétaires.

Lionel SAY précise qu'il ne souhaite pas qu'on se retire des possibilités. Le SRGS ne permet pas d'anticiper certaines récoltes car trop de critères s'imposent et verrouillent les marges de manœuvre. Le vote des coopératives forestières sera négatif sauf si ces points sont modifiés.

Pierre-Jean MOREL (directeur territorial de l'ONF) salue la richesse du débat. Afin d'essayer d'adapter les forêts qu'il gère, l'Office national des forêts met en place une stratégie d'accompagnement des peuplements en place avec un enrichissement limité par tache, qui vise à laisser les dynamiques naturelles s'exprimer. Il considère que l'on entre dans un nouveau paradigme, dont la vulnérabilité des peuplements sera une composante essentielle.

Jean-Philippe BAZOT remercie pour la qualité des échanges. Il prend en compte les éclairages donnés et souligne la qualité du travail du CNPF et la recherche d'un consensus. Si le document présente quelques limites, il insiste sur l'importance d'avancer dans le contexte incertain que nous connaissons, et indique qu'il votera pour ce schéma, qui est préférable à la situation actuelle.

Laure SUBIRANA reconnaît la belle qualité de débat, qui retranscrit la crise que vit actuellement la forêt. Elle souligne le manque d'entreprises de travaux forestiers, à un moment où l'on en aura besoin. Il serait préférable que l'État concentre ses moyens pour financer les ETF, les gestionnaires et la formation de ces professionnels de la forêt, plutôt que des plantations trop aléatoires.

Martial BLONDELLE s'exprime au nom de ses adhérents. Il déplore l'érosion du nombre d'opérateurs, notamment en sylviculture. De surcroît, il estime que les contraintes environnementales découragent les vocations.

Jean-Pierre RAOUL (CD de l'Yonne) indique qu'il comptait s'abstenir, à l'instar du conseil départemental du Jura, dans la mesure où le document sur lequel la commission doit se prononcer ne comporte pas d'annexes vertes. Mais la situation climatique fait qu'on ne peut travailler avec un texte obsolète. Il votera donc ce texte, en soulignant la nécessité de travailler à nouveau dessus pour faire avancer certains points. Il confirme qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bras en forêt et ce, malgré le développement de la mécanisation.

Sylvain MATHIEU remercie les participants pour la richesse des échanges. La matinée fut riche, les acteurs apprennent à travailler ensemble. La forêt baigne dans un océan d'incertitudes. Il considère que les membres de la commission partagent l'essentiel. Il pense qu'il ne faut rien s'interdire, qu'il faut tout essayer et se garder de solutions trop radicales. Il remercie Soraya BENNAR qui est la cheville ouvrière de l'élaboration de ce document qui représente un texte de compromis. Le mieux étant l'ennemi du bien, il milite pour une position de raison. Il votera donc un avis favorable.

Pierre LAMBARÉ précise que le compte rendu de la CRFB, avec l'ensemble des interventions, sera adressé au ministre en charge des forêts, lequel adressera ensuite ses éventuelles remarques au CNPF.

Vote

Il est proposé aux membres de la commission de se prononcer sur le projet de SRGS :

AVIS DEFAVORABLES : 3

ABSTENTION : 7

AVIS FAVORABLES : 20

Le projet de SRGS reçoit donc un avis favorable à la majorité.

A noter, pour information, que certains participants ont dû quitter la commission avant que le vote ait eu lieu. Voici le récapitulatif de leurs votes, exprimés avant leurs départs et en amont du vote formel :

AVIS DEFAVORABLES : 1

ABSTENTION : 2

Contributions écrites

Des membres de la commission ont fait des commentaires via le chat. Il en a été fait lecture lors de la commission par Blandine AUBERT.

Vincent LIEBARD (IGN) :

« J'ai noté plusieurs coquilles sur le document : taux de boisement régional de 37% et non 39% ; 12 GRECO et non 10. Même si les chiffres présentés sont parfois anciens 2005-2013 (source : kit 2016) il faut ajouter l'intervalle de confiance. Nécessité de préciser la hausse de la mortalité. Bien préciser les sources et les périodes de mesures concernées (PB, MB, GB, TGB). »

Romain GAMELON (CEN Bourgogne) :

« Bonjour, je dois malheureusement vous quitter. Parce qu'il n'est pas question de valider mais de rendre un avis, je formule un avis réservé, notamment comme cela a été évoqué au regard de l'attente des annexes vertes. Concernant le fond des débats, je préfère la prise en compte du changement climatique dans les décisions stratégiques ou technique plus que l'adaptation proactive des itinéraires quelques fois aventureuse (cf constat des conséquences actuelles des décisions de la seconde moitié du XXe : dépérissement, effondrement, ...). Pour cette prise en compte, le respect du milieu, la résilience des peuplements indigènes seront des facteurs clés. Le suivi qualitatif des itinéraires de libre évolution est un investissement scientifique important pour éclairer les décisions de demain. Bonne fin de séance et avec mes excuses.

Vincent LIEBARD :

« L'évolution du climat et le réchauffement, constatés depuis quelques décennies, ont provoqué des affaiblissements"... : attention cette phrase est plutôt incertaine (pas sûr que ce soit dû essentiellement au climat depuis plusieurs dizaines d'années). C'est seulement depuis quelques années, avec des vagues de sécheresses répétées et particulièrement intenses, qu'on note des dépérissements importants et généralisés qu'on attribue aux changements climatiques. Il y a aussi les pathogènes importées par l'homme qui ont un rôle important sur les dépérissements. Etat des lieux sur la conservation des habitats : nombre d'espèces invasives à surveiller »

Philippe LACROIX :

« Ce projet de SRGS est un BON compromis ».